



PREFECTURE DE POLICE

LABORATOIRE CENTRAL  
Département des mesures physiques

## PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU D'UN MATÉRIAU

*établi conformément à l'article 3 et annexe 2 de l'arrêté de réaction au feu des produits de construction et d'aménagement  
du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales  
du 21 novembre 2002 (J.O. du 31 décembre 2002) modifié*

**Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

**PROCÈS-VERBAL N° 667/07**

**et annexes de 9 pages**

**MATÉRIAU présenté par** : PROFINE GmbH  
KÖMMERLING KUNSTSTOFFE  
ZWEIBRUCKER STRASSE 200  
66954 PIRMASENS - ALLEMAGNE

**MARQUE COMMERCIALE** : KÖMACEL

**DESCRIPTION SOMMAIRE** : Plaques rigides à base de PVC expansé  
Épaisseur 19 mm à 30 millimètres  
Masse au mètre carré : 9,2 kg à 15,1 kg environ.  
Coloris : blanc

**RAPPORT D'ESSAI N° 667/07 du 19 novembre 2007**

**NATURE DES ESSAIS** : ESSAIS PAR RAYONNEMENT

**CLASSEMENT** **M2** Valable de 19 à 30 mm d'épaisseur

**DURABILITÉ du classement (Annexe 22)** : **Non limitée a priori**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Le classement indiqué ne préjuge pas de la conformité des matériaux commercialisés aux échantillons soumis aux essais et ne saurait en aucun cas être considéré comme un certificat de qualification tel que défini par la loi du 10 janvier 1978. Cette conformité peut être attestée par les certificats de qualification reconnus par le ministère chargé de l'industrie, et notamment par la marque NF-Réaction au feu.

Paris, le 19 novembre 2007

Le responsable de l'essai

Jean-Claude LABARTHE



Pour le directeur,  
le chef du département des mesures physiques

Robert DELORME

**NOTA** : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

